

[Traduction]

## L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE RELATIVE AUX ACHATS DE VIANDE—LE REFUS D'APPROUVER LE CONTRAT CONCLU AVEC UN FOURNISSEUR CANADIEN

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a exhorté l'entreprise privée à investir, à prendre de l'expansion et à créer des emplois. Il aurait dû raconter l'histoire suivante au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Une société canadienne de forage pétrolier avait commandé pour \$100,000 d'aliments, dont \$30,000 de viande de bœuf à un marchand de Cochrane, en Alberta. Cela aurait créé des emplois, accru le montant des achats aux agriculteurs, et ainsi de suite. Les fonctionnaires fédéraux de l'Agriculture à Calgary ont cependant refusé leur approbation. Pourquoi? Parce que le marchand vend de la viande fraîche au comptoir dans son magasin.

Les fonctionnaires fédéraux se sont accrochés à un règlement qui remonte à 70 ou 80 ans. «En outre, un fonctionnaire a-t-il dit allègrement, il vous faudrait un permis de grossiste». Le marchand en a déjà un. «Eh bien! a répliqué le fonctionnaire, vous ne pouvez pas le faire malgré tout parce que vous vendez de la viande fraîche au comptoir dans votre magasin.» La société de forage a donc passé sa commande à l'étranger.

Un peu plus tard, elle a voulu acheter 1,000 biftecks pour célébrer le lancement d'un nouveau navire. Encore une fois, les fonctionnaires ont dit au marchand: «C'est impossible. Vous vendez de la viande fraîche au comptoir.» La société a donc acheté les biftecks au Japon.

Ce marchand dirige une excellente entreprise; il ne vend que de la viande approuvée par le gouvernement, de la viande d'excellente qualité, et il emploie des Canadiens. Comme des centaines d'autres, il veut simplement créer des emplois, vendre des marchandises et faire prospérer son entreprise, mais on lui met des bâtons dans les roues. Le ministre des Finances en toucherait-il un mot au ministre de l'Agriculture, si toutefois ils sont encore en bons termes?

\* \* \*

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ DES MÈRES ADOPTIVES AUX PRESTATIONS

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Il y a actuellement une anomalie dans la façon dont on conçoit l'octroi des prestations d'assurance-chômage qui sont versées à la mère qui donne naissance à un enfant et celles qui sont versées à une mère qui en adopte un. Cette distinction injuste intervient immédiatement avant et immédiatement après la naissance ou l'adoption.

On prétend que les mères adoptives ne devraient pas avoir droit aux prestations d'assurance-chômage car elles peuvent organiser systématiquement l'arrivée de l'enfant et faire les préparatifs nécessaires à cette fin. Voici pourquoi ce raisonnement est fautif. Étant donné l'extrême pénurie de bébés offerts en adoption et le nombre toujours croissant de couples qui veulent en adopter, il n'y a aucun rapport entre la date de la demande et la date d'arrivée de l'enfant. La période d'attente peut se prolonger jusqu'à deux ou trois ans. Les futurs parents avertis de la disponibilité d'un enfant mènent ordinairement

## Article 21 du Règlement

leur train de vie quotidien. Ils doivent faire des efforts concertés pour se préparer à accueillir l'enfant empiétant ainsi sur leurs journées de travail.

A mon avis, il aurait lieu de revoir la politique concernant l'octroi de prestations d'assurance-chômage aux parents adoptifs compte tenu des heures de travail qu'ils perdent en vue de s'organiser dans un court délai pour accueillir le bébé adopté.

\* \* \*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE NIAGARA (ONTARIO)

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, il y a 8,000 personnes environ à Niagara qui ont renoncé à chercher un emploi le mois dernier, inscrivant le mot «fin» en lettres de feu sur leur rêve canadien. Les 26,000 autres, soit 17 p. 100 de la population active, ont continué d'user leurs semelles à la recherche d'emplois qui disparaissent à la cadence de 1,000 par mois depuis deux ans.

Le programme PAIMO a réussi à contourner notre région, et le programme des subventions d'adaptation de la main-d'œuvre n'a aidé qu'une seule usine. Les espoirs attisés de nouveau par les projets spéciaux de relance annoncés au budget ont été aussitôt étouffés par la liste des projets qu'a publiée la Presse canadienne. Il ne semble pas y avoir pour la région de Niagara de projets en plan, bien que notre ville s'insérerait parfaitement dans l'un des six objectifs du ministre, et spécialement l'aménagement foncier et touristique, le transport et les achats de navires. C'est intolérable.

Il y a toutes sortes de projets qui pourraient et devraient être entrepris, à commencer par le canal Welland. Nous savons qu'un jour ou l'autre il faudra apporter des améliorations pour répondre à la demande. Les emprises du vieux canal constituent des terrains tout trouvés pour l'aménagement touristique. Nos chantiers navals et nos cales sèches sont parfaitement en mesure d'exécuter toutes sortes de commandes de navires pour le gouvernement. Nous demandons, madame le Président, que la région de Niagara reçoive des projets spéciaux de relance une part juste, équitable et à la mesure du chômage effroyable qui sévit actuellement dans notre région.

\* \* \*

## L'EMPLOI

LA DÉFINITION DU PLEIN EMPLOI

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, l'an dernier, le gouvernement s'est efforcé d'inculquer aux Canadiens l'idée qu'ils doivent limiter leurs exigences en matière de revenu, grâce au programme publicitaire des 6 et 5 p. 100. Changeant d'idée, le gouvernement cherche aujourd'hui à nous convaincre qu'un nombre croissant de Canadiens doivent accepter le chômage comme faisant partie intégrante de la nouvelle orientation économique et politique du gouvernement.

Vendredi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) s'est moqué de mon collègue de Vancouver-Kingsway en lui demandant ce qu'il considérait comme un taux de chômage acceptable et en citant des chiffres comme 8 p. 100, 5 p. 100 et 3 p. 100. Nous savons que le gouvernement considère désormais qu'un taux de chômage de 8 p. 100 est acceptable.